

Protection des données personnelles

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Gruissan pour le traitement de la taxe de séjour.

Les destinataires de ces données sont le service Taxe de Séjour.

Les données sont conservées pour la durée du 1er janvier N au 30 juin N+1.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par courriel à contact@ville-gruissan.fr

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc ...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N°de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	11000	00002002411	32	TPCARCASSONNE
IBAN (International Bank Account Number)				
				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1110	0000	0020 0241 132
				TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE

GRUISSAN TAXE SEJOUR